

Présentation du

Rapport et de la recommandation

du Comité d'exploration des options

Examen des écoles élémentaires

Région de Clare



le 16 mars 2017

Table des matières

Première partie

a. Reconnaissances et remerciements	4
b. Sommaire	4
1. Introduction	5
a. Politique sur l'examen des écoles	6
b. La ligne de temps	6
c. Comité d'exploration des options (CEO)	
i. Mandat du CEO	7
ii. Formation du CEO	7
2. Méthodologie	9
a. Plan de promotion (septembre 2016 et révisions en janvier 2017)	9
i. Présence médiatique	9
b. Réunions du CEO	10
c. Réunions publiques	10
3. Rapport technique	12
4. Scénarios provisoires	13
a. Scénario 1	13
b. Scénario 2	15
5. Recommandation finale au Conseil scolaire	17
Autres considérations	18

Rapport technique

1. Prévisions à long terme – CSAP juin 2016
2. Profils des écoles :
 - i. École Saint-Albert
 - ii. École Stella-Maris
 - iii. École Jean-Marie-Gay
 - iv. École Joseph-Dugas
3. Capacité d'accueil actuelle des écoles 2017-2021
4. Explorations des options :
 - i. Scénario 1
 - ii. Scénario 2
 - iii. Optimisation de l'utilisation des ressources disponibles (financières, humaines, capitaux) – Sommaire des scénarios proposés par le CEO
5. Analyse de la dotation en fonction des différents scénarios
6. Principes directeurs pour la dotation des écoles – année scolaire 2016-2017
7. Analyse et impact sur la livraison de la programmation – maternelle à la 6^e année inclusivement
8. Directive administrative : Transport scolaire – D820 (le 16 février 1997)
9. Étude transport scolaire pour le scénario de la fermeture des écoles Saint-Albert et Jean-Marie-Gay (février 2017)
 - i. Transport – scénarios (le 8 février 2017)
10. Frontières des écoles – région de Clare
 - i. Pupil counts by grade of where study area residents attend (logiciel Baragar)
11. Projets capitaux CSAP
 - i. Lettre à Joseph MacEachern/projets capitaux – février 2016
 - ii. Lettre de Dennis Cochrane, sous-ministre – le 29 septembre 2009

Annexes

1. La ligne temps
2. Calendrier des rencontres du CEO
3. Les procès-verbaux des réunions du CEO
4. Plan de promotion (septembre 2016 et révisions en janvier 2017)
Annonces/publicité pour les réunions publiques
5. Présentations et comptes rendus pour les réunions publiques
6. Documents « Questions-réponse » aux réunions publiques
7. Communications communauté
8. Documents déposés lors des réunions publiques :
 - i. Centre provincial de ressources préscolaires
 - ii. Société acadienne de Clare
 - iii. Chris Mazeroll

Première partie

a. Reconnaissances et remerciements

Le Comité d'exploration des options (CEO) est grandement reconnaissant de l'appui reçu de nombreuses personnes, notamment parents, amis et groupes communautaires tout au long du processus de l'examen des écoles élémentaires de Clare. Nous sommes reconnaissants à toutes ces personnes qui ont participé aux réunions publiques et qui ont envoyé leurs commentaires à l'écrit. Tout ceci fait partie du processus de consultation, d'analyse et de prise de décision en préparation de la recommandation finale du CEO.

Nous sommes reconnaissants aux Comités d'écoles consultatifs, au Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse et à la Municipalité de Clare pour leur engagement en ce processus d'examen des écoles de même que pour la nomination de leurs représentants au CEO.

Un grand merci aux directions des écoles élémentaires de Clare qui ont accueilli le CEO dans leurs écoles et qui se sont occupées des visites guidées pour les membres du CEO à chacune de ces écoles.

Merci aux administrateurs du Conseil scolaire acadien provincial pour leur appui et leurs connaissances en nous fournissant les nombreuses données et analyses requises dans le processus de prise de décision en préparation de la recommandation finale du CEO.

b. Sommaire

Le 17 septembre 2016, le Conseil scolaire acadien provincial adopte une résolution qui déclenche le processus d'examen des écoles élémentaires de Clare. Ce processus sera déterminé selon la politique provinciale sur l'examen des écoles du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Les écoles faisant partie de cet examen sont :

- École Saint-Albert
- École Stella-Maris
- École Jean-Marie-Gay
- École Joseph-Dugas

Après treize (13) réunions en comité, trois (3) réunions publiques et une analyse détaillée des enjeux par rapport à la maximisation de l'offre pédagogique aux élèves dans le contexte d'une baisse d'effectifs dans les écoles de la région, telle la configuration des niveaux scolaires; la taille et composition des classes; l'accès aux programmes et équité; la maximisation de l'utilisation des installations scolaires; l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles (ressources financières, ressources humaines, ressources capitales) sur l'ensemble du conseil scolaire; et réduction de l'impact de facteurs comme les limites de temps pour le transport scolaire, les écoles isolées sur le plan géographique, etc., le CEO présente au conseil scolaire un rapport et une recommandation qui serviront à l'orienter dans la décision définitive.

1. Introduction

Le 17 septembre 2016, le Conseil scolaire acadien provincial adopte une résolution qui déclenche le processus d'examen des écoles élémentaires de Clare. Ce processus sera déterminé selon la politique provinciale sur l'examen des écoles du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse. Les écoles faisant partie de cet examen sont :

- École Saint-Albert
- École Stella-Maris
- École Jean-Marie-Gay
- École Joseph-Dugas

Le comité d'exploration des options (CEO) est formé et le facilitateur est embauché selon les directives de la politique provinciale sur l'examen des écoles. La présidence du CEO est choisie au sein des membres votants et elle reçoit les règles concernant le déroulement des réunions. Le CEO se voit attribué son mandat et de même que les objectifs de l'examen.

Les critères de référence sont les politiques existantes, les positions ou les facteurs dont le CEO doit être informé lors de l'élaboration de ses scénarios. Il est possible, par exemple, que le conseil scolaire ait des politiques, des objets ou des buts spécifiques sur des facteurs comme les suivants :

- configuration des niveaux scolaires
- taille et composition des classes
- accès aux programmes et équité
- maximisation de l'utilisation des installations scolaires
- optimisation de l'utilisation des ressources disponibles (ressources financières, ressources humaines, capitaux) sur l'ensemble du conseil scolaire
- réduction de l'impact de facteurs comme les limites de temps pour le transport scolaire, les écoles isolées sur le plan géographique, etc.

Le CEO a aussi tenu en considération les résultats des discussions tenues lors du *Forum communautaire en Clare* qui eut lieu le 3 juin 2014. Le Conseil scolaire acadien provincial a lancé une invitation à la population de la municipalité de Clare pour discuter d'une vision de l'éducation de qualité en français dans la région.

Les *participants* ont été demandés de répondre aux deux questions suivantes :

- Quelle est votre vision face à l'éducation de qualité en français en Clare?
- Selon votre vision, comment est-elle réalisable?

L'administration a rencontré quatre groupes séparément : les Centres préscolaires, le Conseil étudiant de l'École secondaire de Clare, les membres du personnel de toutes les écoles de la région de Clare et, en soirée, la communauté (invitation lancée à la municipalité et à l'Université Sainte-Anne).

Les personnes qui n'ont pas pu s'y rendre ont été invitées à soumettre leurs commentaires à l'agent des communications du CSAP.

a. Politique provinciale sur l'examen des écoles

C'est en octobre 2014 que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse adopte la Politique provinciale sur l'examen des écoles <https://www.ednet.ns.ca/docs/schoolreviewpolicyfr.pdf>. Cette politique prescrit le processus à suivre lorsque « le conseil scolaire envisage la fermeture définitive d'une école publique. Le processus décrit dans cette politique permet de garantir que la communauté est bien mise à contribution et informée dès le début et à chaque étape du processus d'examen et que les membres de la communauté sont en mesure d'apporter leur contribution à l'exploration des solutions éventuelles aux problèmes mis en évidence.

La politique s'applique quand le conseil scolaire souhaite effectuer l'examen d'une école ou d'un groupe d'écoles à l'issue de la préparation de prévisions à long terme, sachant que la fermeture est une option. Tous les conseils scolaires ont l'obligation de suivre cette politique, conformément à ce qu'indique la *Loi sur l'éducation*. Elle est conforme aux dispositions de la *Loi sur l'éducation* et les objectifs de l'examen doivent être clairement énoncés et porter spécifiquement sur le processus d'examen concerné.

Le CEO doit considérer que le conseil scolaire ait des politiques, des objets ou des buts spécifiques du Conseil scolaire sur des facteurs tels :

- la configuration des niveaux scolaires;
- la taille et composition des classes;
- l'accès aux programmes et équité;
- la maximisation de l'utilisation des installations scolaires;
- l'optimisation de l'utilisation des ressources disponibles (ressources financières, ressources humaines, ressources capitales) sur l'ensemble du conseil scolaire;
- la réduction de l'impact de facteurs comme les limites de temps pour le transport scolaire, les écoles isolées sur le plan géographique, etc.

b. Ligne de temps

La politique provinciale sur l'examen des écoles prescrit le processus qui doit être suivi pour l'examen des écoles. Le processus prescrit la ligne de temps à partir du moment que le personnel du conseil scolaire présente au conseil scolaire une recommandation d'examen pour une ou pour un groupe d'écoles. Il présente la version provisoire du mandat pour le comité d'exploration des options (CEO), jusqu'au moment de la décision que prendra le conseil scolaire. En ce cas de l'examen des écoles élémentaires de Clare, le processus a débuté le 17 septembre 2016 et il doit prendre fin le 8 juillet 2017.

Voir : [Ligne de temps](#)

c. Comité d'exploration des options (CEO)

i. Mandat du CEO

La directive F de la politique provinciale sur l'examen des écoles dit que le comité d'exploration des options se verra attribuer la version définitive de son mandat au moment de sa première réunion ou avant cela. Ce mandat précisera ce que le CEO a pour tâche d'accomplir, les objectifs de l'examen et les critères de référence utilisés pour le processus d'examen, selon ce qu'aura décidé le conseil scolaire.

Le mandat du CEO comprend généralement les tâches suivantes :

- effectuer l'examen, avec des consultations publiques, d'un établissement ou d'un groupe d'établissements particulier, conformément à la demande du conseil scolaire et selon les objectifs et les paramètres fournis par le conseil scolaire;
- présenter au conseil scolaire un rapport et une recommandation, qui serviront à orienter la décision définitive prise par le conseil scolaire.

Les objectifs de l'examen furent clairement énoncés et portent spécifiquement sur le processus d'examen concerné. Les critères de référence sont les politiques existantes, les positions ou les facteurs dont le CEO doit être informé lors de l'élaboration de ses scénarios. Ainsi le CEO doit :

- Identifier les enjeux par rapport à la maximisation de l'offre pédagogique aux élèves dans le contexte d'une baisse d'effectifs dans les écoles de la région.
- Recommander une configuration d'école(s) qui permettra d'offrir un éventail convenable et équitable des possibilités d'apprentissage en lien avec le Programme des écoles publiques (PEP) :
 - Statut des écoles par rapport aux standards provinciaux pour la livraison d'une programmation scolaire dans les écoles élémentaires de la Nouvelle-Écosse.
- Proposer une structure pour maximiser l'utilisation des installations scolaires.
- Évaluer les coûts de combinaison d'établissements scolaires et de rénovations.
- Évaluer les coûts d'entretien des établissements scolaires et les besoins d'amélioration des systèmes.
- Assurer la sécurité des élèves et du personnel des écoles :
 - Détermination du degré d'accessibilité des écoles pour les élèves à besoins spéciaux selon les normes et les exigences provinciales.

ii. Formation du CEO

La directive D de la **politique provinciale sur l'examen des écoles** dit que le comité d'exploration des options (CEO) sera composé de membres votants et de membres non votants selon la répartition ci-dessous. Les personnes nommées au CEO le seront pour la durée de l'examen. Le directeur général du conseil scolaire a pour responsabilité de mettre sur pied le CEO.

La composition du CEO est comme suit :

- Membres votants, représentants les Comités d'école consultatif (CEC) :
 - École Saint-Albert
 - Claire Wren
 - Jason LeBlanc
 - École Jean-Marie-Gay
 - Angélique LeBlanc
 - Louanne Doucet
 - École Stella-Maris
 - Dr Michel Comeau
 - Nadine Saulnier
 - École Joseph-Dugas
 - François Bélanger
 - Stéphanie Saint-Pierre
 - Membres votants représentants des entreprises et de la communauté :
 - André LeBlanc, Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse
 - Jocelyne LeBlanc-Tidd
 - Membres non-votants :
 - Brent Surette, personnel du Conseil scolaire
 - Pam Doucet, Municipalité de Clare
 - Richard Landry, Secrétaire du CEO
 - Présidence du CEO : Jocelyne LeBlanc
 - Mandat :
 - La directive H de la politique sur l'examen des écoles énonce que l'on élira une présidence parmi les membres votants du comité d'exploration des options lors des deux premières réunions de travail du CEO.
 - De façon générale, la présidence aura pour responsabilité de s'assurer que le comité suit bien l'ordre du jour de la réunion, que l'on applique bien les normes établies et que l'on respecte bien les règles correctes pour la prise de décisions.
 - Facilitateur : Paul d'Entremont
 - Mandat :

La directive E de la politique sur l'examen des écoles énonce que le directeur général nommera un facilitateur parmi les personnes figurant sur une liste préparée par le ministère. Le rôle du facilitateur est de guider et d'aider le comité d'exploration des options dans la réalisation de son mandat.
 - Le rôle du facilitateur est distinct de celui du président. Le facilitateur n'est pas habilité à prendre des décisions, mais aide les membres du comité à bien communiquer et collaborer et à parvenir, dans la mesure du possible, à un consensus. Il aide la présidence à s'assurer que l'on respecte bien l'ordre du jour des réunions et que les membres sont bien motivés et ne s'écarte pas du sujet.
 - Le facilitateur assume également les responsabilités suivantes :
 - animer les réunions publiques;
 - jouer un rôle de liaison entre le CEO et le conseil scolaire (quand on a des demandes d'informations, on passera par le facilitateur);
 - présenter le rapport et la recommandation du CEO au conseil scolaire.
- Pour l'examen des écoles élémentaires de Clare, le facilitateur fut aussi mandaté de la rédaction du rapport final à présenter au conseil scolaire

2. Méthodologie

Cette section présente le processus qu'a suivi le CEO pour bien connaître et comprendre les écoles ciblées pour cet examen.

Le processus pour l'examen des écoles auquel est assujéti le CEO est bien défini par la politique provinciale et le comité a choisi une approche permettant aux parents et à la communauté, comme les organismes communautaires, les occasions de participer aux réunions publiques et à communiquer les commentaires, suggestions et recommandations.

Le CEO a voulu s'assurer :

- Que les parents, la communauté et les organismes communautaires aient les occasions de bien comprendre le processus de l'examen des écoles et de faire connaître leurs commentaires, suggestions et recommandations;
- Que les membres du comité soient bien informés du processus et des objectifs de l'examen des écoles et que les données, les analyses et les rapports présentés leur permettent de bien connaître chacune des écoles à l'étude;
- Que le plan de communication définisse comment les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions du CEO, de même que les annonces et rapports, sont rendus disponibles au public.

a. Plan de promotion

La coordonnatrice des communications pour le CSAP était responsable des communications avec les médias y inclus les médias sociaux, les écoles, les parents et la communauté dans son ensemble. Un [plan de promotion](#) et annonces furent développés pour faire la promotion des trois réunions publiques.

En plus, toutes les personnes ne pouvant pas participer aux réunions publiques, de même que pendant tout le processus à partir du 8 novembre 2016 jusqu'au 8 mars 2017, avait l'occasion de faire connaître leurs points de vue, de poser des questions, de proposer des suggestions et recommandations, en écrivant au CEO à l'adresse suivante : ecoleselementairesdeclare@csap.ca. Vingt-sept (27) [communications](#) furent reçues et le facilitateur recevait ces communications et les partageait avec les membres du CEO lors de leurs réunions régulières.

- **Présence médiatique**

Le facilitateur a passé une entrevue avec Radio Canada atlantique pour le bulletin de nouvelles à la télévision le 1^{er} décembre 2016 en l'occasion de la première réunion publique et ensuite le 3 mars 2017 une entrevue à l'émission Le Réveil au surlendemain de la troisième réunion publique. La radio local CJLS a aussi passé un reportage au sujet de l'examen et le Courrier de la Nouvelle-Écosse était présent aux réunions publiques.

b. Réunions du CEO

Il y eu treize (13) réunions de travail du CEO entre le 8 novembre 2016 et le 16 mai 2017. C'est lors de ces réunions que les membres du CEO ont reçu les données, les analyses et les rapports décrivant chacune des écoles et le système du transport scolaire. C'est lors des réunions en janvier 2017, que les membres du CEO ont visité chacune des quatre écoles en examen et lors desquelles furent présentés les profils et la programmation offerte en chacune de ces écoles. Les membres du CEO sont reconnaissants à Jason LeBlanc, membre du CEO et responsable de la visite guidée de l'École Saint-Albert, et aux directions d'écoles, Willi Guy, Tina Blinn et Victor Gaudet, pour leur accueil et visite guidée respectivement des écoles Stella-Maris, Jean-Marie-Gay et Joseph-Dugas.

Le calendrier des réunions du CEO et des réunions publiques		
Réunion	Date	Lieu
1 ^{re} CEO	Le 8 novembre 2016	Bureau du CSAP, La Butte
2 ^e CEO	Le 22 novembre 2016	Bureau du CSAP, La Butte
1 ^{re} réunion publique	Le 1 décembre 2016	Salle des anciens combattants, Saulnierville
3 ^e CEO	Le 20 décembre 2016	Bureau du CSAP, La Butte
4 ^e CEO	Le 3 janvier 2017	École Saint-Albert, Rivière-aux-Saumons
5 ^e CEO	Le 17 janvier 2017	École Stella-Maris, Meteghan
6 ^e CEO	Le 24 janvier 2017	École Jean-Marie-Gay, Saulnierville
7 ^e CEO	Le 25 janvier 2017	École Joseph-Dugas, Pointe-de-l'Église
8 ^e CEO	Le 31 janvier 2017	Bureau du CSAP, La Butte
9 ^e CEO	Le 8 février 2017	Bureau du CSAP, La Butte
2 ^e réunion publique	Le 15 février 2017	Salle des anciens combattants, Saulnierville
10 ^e CEO	Le 21 février 2017	Bureau du CSAP, La Butte
11 ^e CEO	Le 28 février 2017	Bureau du CSAP, La Butte
3 ^e réunion publique	Le 2 mars 2017	Salle des anciens combattants, Saulnierville
12 ^e CEO	Le 8 mars 2017	Bureau du CSAP, La Butte
13 ^e CEO	Le 16 mai 2017	Bureau du CSAP, La Butte

c. Réunions publiques

Le CEO fut l'hôte de trois (3) réunions publiques, et avec le facilitateur, on s'est assuré que ces rencontres publiques soient :

- Inclusives et productives en sorte que toutes personnes soient bien accueillies, comprennent le processus et aient l'occasion de s'exprimer et fassent partie du processus de prise de décision dans le développement du ou des scénario(s) proposé(s) par le CEO. Il est aussi bien entendu que le résultat de tout ce processus vise une configuration des niveaux scolaires et une programmation favorisant l'apprentissage et le développement entier de l'enfant.

Les participants, tout en ayant l'occasion de faire connaître leurs points de vue, de poser des questions, de proposer des suggestions et recommandations, pouvaient aussi écrire au CEO à l'adresse suivante : ecoleselementairesdeclare@csap.ca.

- Tous furent informés qu'ils avaient accès aux documents, voir les communiqués de presse et annonces de réunions, le mandat et la formation du CEO, les procès-verbaux des réunions du CEO, les présentations et comptes rendus des trois réunions publiques, au site internet du CSAP – onglet *Examen des écoles* : csap.ca.
- La première réunion publique, avec 39 participants, eu lieu le 1^{er} décembre 2016 à 19 h à la Salle des anciens combattants, Saulnierville, et avait comme objectifs :
 - Conforme avec la politique provinciale de l'examen des écoles, la réunion publique permet au Comité d'exploration des options de :
 - Expliquer la politique provinciale et le processus d'examen des écoles.
 - Faire un survol du travail complété à ce jour.
 - Présenter les objectifs et critères de l'examen.
 - Recevoir de la rétroaction des parents, membres des CEC, élèves et membres de la communauté.
- La deuxième réunion publique, avec 77 participants, eu lieu le 15 février 2017 à 19 h à la Salle des anciens combattants, Saulnierville, et avait comme objectif :
 - La présentation des versions provisoires des scénarios et la prise de notes des réactions.
 - Suite à la présentation des versions provisoires des scénarios, une discussion s'ensuite en suivant le format suivant :
 - Diviser en groupes selon le nombre de participants
 - 15 à 20 minutes de discussion sur chacun des deux scénarios
 - Plénière pour recevoir les commentaires, questions, etc.
 - Les commentaires font partie du rapport de cette réunion
 - Le CEO doit considérer les commentaires, questions en préparant sa recommandation/rapport final
 - La recommandation du CEO constitue la présentation de la troisième réunion publique, là où les commentaires, questions... du public servent à « affirmer/renforcer » la recommandation finale.
 - Ce fut aussi l'occasion de porter réponses aux questions posées lors de la deuxième réunion publique et dans les communications reçues des parents et de la communauté.
- La troisième réunion publique, avec 57 personnes participantes, eu lieu le 2 mars 2017 à 19 h à la Salle des anciens combattants, Saulnierville, et avait comme objectif :
 - La présentation du scénario préféré et la prise de notes des questions, commentaires et réactions.
 - Comme pour la deuxième réunion publique et suite à la présentation du scénario préféré, une discussion s'ensuite en suivant le format suivant :
 - Une plénière pour recevoir les commentaires, questions, etc.
 - Les commentaires font partie du rapport de cette réunion.

- Le CEO doit considérer les commentaires, questions... en préparant son rapport final.
- Tous peuvent se prononcer – deux minutes chacun
- Il ne s’agit pas d’un débat
- Respect pour les autres commentaires
- Selon le temps disponible, une personne peut avoir la parole une deuxième fois.
- Les participants peuvent écrire (post-it) leurs commentaires, suggestions, recommandations, etc. s’ils veulent demeurer anonymes.
- Tous peuvent écrire au CEO jusqu’au 8 mars 2017 à l’adresse suivante : ecoleselementairesdeclare@csap.ca.

Les présentations (PowerPoint) et les comptes rendus des trois réunions publiques se trouvent en annexe.

C’est fut aussi l’occasion, lors des réunions publiques, pour recevoir des présentations provenant d’organismes et individus de la communauté de Clare. Les trois présentations suivantes furent déposées et se trouvent en annexe :

- i. Centre provincial de ressources préscolaires, présenté par Suzanne Saulnier, directrice générale
- ii. Société acadienne de Clare, présenté par Elaine Thimot, directrice générale
- iii. Chris Mazeroll, citoyen

3. Rapport technique : Bien comprendre les enjeux

Le CEO avait accès à multiples sources de renseignements, de rapports et de données leur permettant de bien comprendre les enjeux pour un examen des écoles ciblées et afin d’efficacement explorer les options possibles et d’arriver à une recommandation au conseil scolaire appuyer d’un rapport technique et d’autres documents d’appui.

Tous les documents constituant le rapport technique furent présentés au CEO et traitent des domaines, entre autres, les prévisions à long terme, les profils des écoles en examen, la capacité d’accueil actuelle des écoles, l’optimisation de l’utilisation des ressources disponibles (financières, humaines, capitaux), l’analyse de la dotation en fonction des différents scénarios et les principes directeurs pour la dotation du personnel, l’analyse et impact sur la livraison de la programmation – maternelle à la 6^e année inclusivement , le transport scolaire et les frontières des écoles de la région de Clare, et la visite guidée des écoles à l’étude.

Le CEO avait aussi accès à l’appui du personnel du CSAP pour leur présenter les données requises pour faciliter la compréhension des enjeux qui les ont orientés dans la prise de décision, le développement des scénarios proposés et présentés lors de la deuxième réunion publique et de la recommandation au Conseil scolaire.

De plus, le rapport technique a comme but d'appuyer le conseil scolaire dans sa prise de décision sur la recommandation proposée par le CEO.

(La deuxième partie de ce document présente le *rapport technique* en son entier.

4. Scénarios provisoires

C'est lors de la deuxième réunion publique que furent présentées les versions provisoires des scénarios. Suite à la présentation, les participants de cette réunion ont entamé la discussion et on fait part de leurs commentaires et suggestions dont le CEO a dû prendre en considération en préparant sa recommandation/rapport final.

a. Scénario 1

- *École Stella-Maris accueille École Saint-Albert*
- *École Joseph-Dugas accueille École Jean-Marie-Gay*
- Inscriptions :
 - ÉSM et ESTA = 110 (16-17) et 112 (19-20)
 - EJMG et EJD = 155 (16-17) et 158 (19-20)
- Programmes : accès et équité :
 - Dans les domaines de: salles de classe, services aux élèves, bibliothèque, éducation artistique, gymnase, orientation/counselling et cafétéria, les écoles satisfont très peu de critères du « Design Requirements Manual » de la province.

Scénario 1

Scénario actuel – dotation personnel enseignant (2016-2017)		Scénario combinaison des École Saint-Albert et École Stella-Maris (2016-2017)	
Écoles	ETP personnel enseignant (incluant admin)	Écoles	ETP personnel enseignant (incluant admin)
Saint-Albert	5,98	Saint-Albert + Stella-Maris	10,37
Stella-Maris	0,34		
TOTAL	13,32		

Impact budget: + 510 000 \$

Il y a très peu de changements prévus aux inscriptions et à la dotation du personnel pour les années 2019-2020.

Scénario 1 (2 X 2)

Scénario actuel – dotation personnel enseignant (2016-2017)		Scénario combinaison des écoles (2 X 2) (2016-2017)	
Écoles	ETP personnel enseignant (incluant admin)	Écoles	ETP personnel enseignant (incluant admin)
ÉJMG	8,35	ÉJMG et ÉJD	12,96
ÉJD	8,53		
TOTAL	16,88		

Impact budget: + 510 000 \$

Il y a très peu de changements prévus aux inscriptions et à la dotation du personnel pour les années 2019-2020.

Optimisation des ressources

SOMMAIRE DES SCÉNARIOS	
	Scénario 1 (2 X 2) Fermeture École Saint-Albert et École Jean-Marie-Gay
Réduction pieds carrés	41 677 pi ²
Réduction coûts opérations	200 000 \$
Investissement requis	Note (1)*
Impact transport scolaire – autobus	Note (4) ** 1 autobus économie 65 000 \$
Impact transport scolaire – trajet	Une augmentation maximum de 15 minutes de certains trajets

*NOTE (1) :

Les **écoles** peuvent accueillir immédiatement ces élèves sans investissements majeurs. Toutefois, afin de satisfaire les critères du gouvernement « DRM 350 », ces écoles devront :

- *recevoir* des rénovations : ajout cafétéria (École Joseph-Dugas)
- *refaire* des divisions de salles (École Joseph-Dugas)
- *ajout* de salles de classe selon le nombre d'élèves (École Stella-Maris)
- *efficacités* énergétiques (École Joseph-Dugas et École Stella-Maris)

**NOTE (4) :

Un **examen** des frontières entre l'École Stella-Maris et l'École Joseph-Dugas devra avoir lieu.

Utilisations communautaires

Présentement les écoles sont utilisées par la communauté pour les activités suivantes :

La petite enfance

- « Notre Jardin d'Enfance » (Meteghan) est un service de garde éducatif francophone, offert hors des sites des écoles, pour les enfants âgés de 18 mois à 9 ans ainsi que le programme « Grandir en français » pour le Conseil scolaire acadien provincial.
- La P'tite Académie offre à l'intérieur de l'École Joseph-Dugas, un service éducatif francophone pour les enfants âgés de 3 mois à 12 ans ainsi que le programme « Grandir en français » pour le Conseil scolaire acadien provincial.

b. Scénario 2

- *Une école – Fermeture des quatre (4) écoles élémentaires*
- *Inscriptions* : 265 (2016-2017)
270 (2019-2020)
- *Programmes* : accès et équité :
 - Une nouvelle construction doit satisfaire les critères du « Design Requirements Manual » de la province.

Scénario 2

Scénario actuel – dotation personnel enseignant (2016-2017)		Scénario combinaison des quatre (4) écoles (2016-2017)	
Écoles	ETP personnel enseignant (incluant admin)	Écoles	ETP personnel enseignant* (incluant admin)
ÉJMG	8,35	4 écoles combinées	18,75
ÉJD	8,53		
ÉSA	5,98		
ÉSM	7,34		
TOTAL	30,20		

Impact budget: + 852 200 \$

Il y a très peu de changements prévus aux inscriptions et à la dotation du personnel pour les années 2019-2020.

Optimisation des ressources

SOMMAIRE DES SCÉNARIOS	
	Scénario 2 : UNE ÉCOLE – Fermeture des 4 écoles élémentaires Nouvelle école – Maternelle à 6^e année
Réduction pieds carrés	Note (2) * : 97 037 pi2
Réduction coûts opérations	Note (3)** : 461 000 \$
Investissement requis	12 500 \$ millions
Impact transport scolaire – autobus	1 autobus économie 65 000 \$
Impact transport scolaire – trajet	Note (5)*** : Une augmentation de 20 minutes de certains trajets

*Note (2) :

Construction d'environ 45 000 pieds carrés pour une école de la maternelle à la 6^e année suivant les critères du gouvernement (DRM 350).

**Note (3) :

Les frais de fonctionnement d'une nouvelle école sont environ 300 000 \$/an.

***Note (5) :

La localisation de l'école du scénario 2 est le chemin Placide Comeau.

Utilisations communautaires

Présentement les écoles sont utilisées par la communauté pour les activités suivantes :

- Karaté
- Tai-Chi
- Guides du Canada/Brownies
- Yoga
- Groupes de danses
- Autres
- Badminton

La petite enfance

- « Notre Jardin d'Enfance » (Meteghan) est un service de garde éducatif francophone, offert hors des sites des écoles, pour les enfants âgés de 18 mois à 9 ans ainsi que le programme « Grandir en français » pour le Conseil scolaire acadien provincial.
- La P'tite Académie offre à l'intérieur de l'École Joseph-Dugas, un service éducatif francophone pour les enfants âgés de 3 mois à 12 ans ainsi que le programme « Grandir en français » pour le Conseil scolaire acadien provincial.

5. Recommandation finale au conseil scolaire

Suite à la deuxième réunion publique, le CEO tout en tirant profit des discussions, commentaires et suggestions émises, est à la tâche de préparer sa recommandation finale qui fut présentée lors de la troisième réunion publique. Cette recommandation finale développée suite aux présentations, analyses et discussions lors des douze (12) réunions du CEO, les trois (3) réunions publiques et tout en respectant son mandat et les critères de référence selon les politiques existantes du conseil scolaire et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, les positions ou les facteurs dont le CEO doit être informés lors de l'élaboration des scénarios :

- les enjeux par rapport à la maximisation de l'offre pédagogique aux élèves dans le contexte d'une baisse d'effectifs dans les écoles de la région
- une configuration d'école(s) qui permettra d'offrir un éventail convenable et équitable des possibilités d'apprentissage en lien avec le Programme des écoles publiques (PEP)
- une structure pour maximiser l'utilisation des installations scolaires
- une évaluation des coûts de combinaison d'établissements scolaires et de rénovations
- une évaluation des coûts d'entretien des établissements scolaires et les besoins d'amélioration des systèmes
- la sécurité des élèves et du personnel des écoles
- le degré d'accessibilité des écoles pour les élèves à besoins spéciaux selon les normes et les exigences provinciales.

Un consensus n'étant pas atteint sur la recommandation finale, le CEO passe à un vote secret qui a comme résultat six (6) pour et quatre (4) contre. Donc, la recommandation est acceptée.

Recommandation finale au conseil scolaire :

- Une école – Fermeture des quatre (4) écoles élémentaires
« Le processus de fermeture débutera en juillet 2018 et peut durer jusqu'en 2023 ».
- Première étape : La fermeture de l'École Saint-Albert et l'École Jean-Marie-Gay (au plus tôt en 2018-2019)
- Deuxième étape : La fermeture de l'École Stella-Maris et l'École Joseph-Dugas
- Selon les besoins, faire les rénovations nécessaires pour temporairement recevoir les élèves de l'École Saint-Albert et l'École Jean-Marie-Gay.

Autres considérations :

De plus, le CEO recommande au CSAP de considérer les points suivants dans son processus de prise de décision :

- La communauté de Clare est une communauté acadienne et que les décisions prises ne contribuent pas à l'assimilation.
- Programmes : accès et équité :
 - Une nouvelle construction doit satisfaire les critères du « Design Requirements Manual » de la province
- Que le CSAP développe un plan de transition.
- Que le CSAP entame les démarches pour assurer le maintien du financement pour une « école élémentaire – petite et isolée ».
- Les limites de temps pour le transport scolaire – minimiser le temps du transport scolaire causé par la transition (Rapport du secteur des opérations sur le transport scolaire).
- Avoir une flexibilité sur les frontières du territoire pendant la période de transition.
- Le personnel enseignant et de soutien :
 - Réduire l'impact sur la dotation du personnel enseignant, des spécialistes et du personnel de soutien.
- Que le lieu choisi pour une nouvelle école élémentaire soit au centre de la communauté desservie par cette école.
- Que le CSAP collabore avec les programmes reliés à la petite enfance, pour assurer la livraison des services :
 - La Pirouette : Centre de ressources et de services à la famille
 - Les Centres règlementés de la petite enfance :
 - La P'tite académie (Pointe-de-l'Église)
 - Notre Jardin d'Enfance (Meteghan)
 - La Garderie Familiale de Clare
 - Services d'intervention pour le développement de la petite enfance de la Nouvelle-Écosse
 - Grandir en français
 - Le CPRPS : Offre de services aux centres règlementés
- Que la communauté ait accès à ces écoles pour la tenue des activités parascolaires, et ce pour tous les âges.
- Que le CSAP communique à la Municipalité de Clare le désir de la communauté à maintenir une salle communautaire dans le territoire de la Rivière-aux-Saumons pour les activités jeunesse et communautaires.
- Que le CSAP considère un Centre scolaire communautaire dans une nouvelle construction.

Deuxième partie

Rapport technique

Le rapport technique en son entier comprend les documents ci-dessous :

1. [Prévisions à long terme – CSAP juin 2016](#)
2. Profils des écoles :
 - i. [École Saint-Albert](#)
 - ii. [École Stella-Maris](#)
 - iii. [École Jean-Marie-Gay](#)
 - iv. [École Joseph-Dugas](#)
3. [Capacité d'accueil actuelle des écoles élémentaires de la région de Clare 2017-2021](#)
4. Explorations des options :
 - i. [Scénario 1](#)
 - ii. [Scénario 2](#)
 - iii. [Optimisation de l'utilisation des ressources disponibles](#) (financières, humaines, capitaux) – Sommaire des scénarios proposés par le CEO
5. [Analyse de la dotation en fonction des différents scénarios](#)
6. [Principes directeurs pour la dotation des écoles – année scolaire 2016-2017](#)
7. [Analyse et impact sur la livraison de la programmation – maternelle à la 6^e année inclusivement](#)
8. Directive administrative : [Transport scolaire](#) – D820 (16 février 1997)
9. [Étude transport scolaire](#) pour le scénario de la fermeture des écoles Saint-Albert et Jean-Marie-Gay (février 2017)
 - i. [Transport – scénario](#) (8 février 2017)
10. [Frontières des écoles – région de Clare](#)
 - i. [Pupil counts by grade of where study area residents attend](#)
11. [Projets capitaux CSAP](#)
 - i. [Lettre à Joseph MacEachern](#) – février 2016
 - ii. [Lettre de Dennis Cochrane, sous-ministre](#) – le 29 septembre 2009

Troisième partie

Annexes

1. [La ligne temps](#)
2. [Calendrier des rencontres du CEO](#)
3. Les procès-verbaux des réunions du CEO :
 - [Le 8 novembre 2016](#)
 - [Le 22 novembre 2016](#)
 - [Le 20 décembre 2016](#)
 - [Le 3 janvier 2017](#)
 - [Le 17 janvier 2017](#)
 - [Le 24 janvier 2017](#)
 - [Le 25 janvier 2017](#)
 - [Le 31 janvier 2017](#)
 - [Le 8 février 2017](#)
 - [Le 21 février 2017](#)
 - [Le 28 février 2017](#)
 - [Le 8 mars 2017](#)
 - [Le 16 mai 2017](#)
4. [Plan de promotion](#) (septembre 2016 et révisions en janvier 2017)
Annonces/publicité pour les réunions publiques :
 - [Le 1^{er} décembre 2016](#)
 - [Le 15 février 2017](#)
 - [Le 2 mars 2017](#)
5. Présentations et comptes rendus pour les réunions publiques
 - [Le 1^{er} décembre 2016](#)
 - [Présentation](#)
 - [Compte-rendu](#)
 - [Le 15 février 2017](#)
 - [Présentation](#)
 - [Compte-rendu](#)
 - [Le 2 mars 2017](#)
 - [Présentation](#)
 - [Compte-rendu](#)
6. Documents « [Questions-réponse](#) » aux réunions publiques
7. [Communications](#) communauté
8. [Documents déposés](#) lors des réunions publiques :
 - iv. Centre provincial de ressources préscolaires
 - v. Société acadienne de Clare
 - vi. Chris Mazeroll